



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Affaire suivie par : Caroline BIARD  
Tél : 04 56 82 58 19  
Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes  
Séance du mardi 16 février 2016**

**N° 008 D 16.02.2016**

*L'an deux mil seize, le seize février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillet du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.*

**Point à l'ordre du jour : Création de la Commission Finances du Conseil d'Administration et désignation de six membres**

**Membres présents :** Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Pierre THIBAUT, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, , Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

**Membres représentés :** Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLIEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS), Kirsten MARTENS (procuration à Oriana SOTO).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres

**Rapporteur :** Mme Lise DUMASY, Présidente

Vu les statuts de l'Université Grenoble-Alpes et notamment l'article 50,

Considérant la nécessité de réunir une commission permanente « Finances » pouvant être saisie de toute question relative aux affaires financières et au budget de l'université Grenoble Alpes,

Il est proposé de créer une Commission Finances du Conseil d'Administration, qui serait composée comme suit :

- 6 membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration
- 3 membres de la CFVU du conseil académique désignés par ladite commission
- 3 membres de la CR du conseil académique désignés par ladite commission

Soit 12 personnes.

La commission, lors de son installation, procédera à l'élection de son président qui sera choisi parmi les membres désignés par le conseil d'administration. L'élection se déroule selon un scrutin à deux tours avec majorité absolue requise au premier tour et majorité simple au second. *En cas d'égalité de suffrages entre les candidats arrivés en tête lors du deuxième tour, le doyen d'âge parmi ces candidats sera élu.*

Le président sera assisté d'un secrétaire de réunion proposé par la direction générale des services.

Il est proposé que la commission examine en amont de chaque séance du conseil d'administration les questions financières à l'ordre du jour. Elle pourra également se saisir de questions financières relevant de la compétence du conseil d'administration en dehors de cet ordre du jour. Sur chacune des questions, elle pourra donner un avis ou formuler une recommandation à destination du conseil d'administration.

La commission est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Vice-présidents en charge du conseil d'administration et des finances, le directeur général des services, l'agent-comptable, les directeurs généraux délégués *Appui institutionnel à la stratégie* et *Finances Achats*. Chacune des personnes conviées peut se faire représenter ou s'accompagner des personnes qu'elle jugera utile selon les questions traitées.

Les autres membres du CA sont informés du calendrier des réunions et peuvent y participer, sans toutefois pouvoir participer à l'élaboration des avis et recommandations.

Mme la Présidente indique qu'à la suite d'un appel à candidature, les administrateurs suivants se sont déclarés candidats :

- M. Sébastien BERNARD,
- Mme CARON FASAN,
- M. Ahmed LBATH,
- M. Pierre THIBAUT,
- M. Gérard FORESTIER,

- Mme Mitra KAFAI,
- Mme Orianna SOTO,
- Mme Marine HAURILLON,
- Mme Camille DUGELAY.

A la suite de cette présentation, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de valider la création de la commission Finances du Conseil d'Administration, dans les contours précisés ci-dessus,
- de procéder à la désignation de 6 membres pour siéger en son sein.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 37 |
| Membres présents    | 27 |
| Membres représentés | 6  |
| Nombre de votants   | 33 |

|                       | Voix favorables |
|-----------------------|-----------------|
| M. Sébastien BERNARD, | 10              |
| Mme CARON FASAN,      | 25              |
| M. Ahmed LBATH,       | 26              |
| M. Pierre THIBAUT,    | 24              |
| M. Gérard FORESTIER,  | 11              |
| Mme Mitra KAFAI       | 27              |
| Mme Orianna SOTO      | 25              |
| Mme Marine HAURILLON  | 14              |
| Mme Camille DUGELAY   | 21              |

**Au regard des votes, le Conseil d'Administration, à la majorité des membres du Conseil d'Administration :**

- valide la création de la commission Finances du Conseil d'Administration, dans les contours indiqués dans la note jointe à la présente délibération,
- désigne les six administrateurs suivants pour siéger au sein de la Commission Finances
  - Mme CARON FASAN,
  - M. LBATH,
  - M. THIBAUT,

- Mme KAFAL,
- Mme SOTO,
- Mme DUGELAY.

Fait à St -Martin -d'Hères, le 17 février 2016

Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

  
Le Directeur général  
des services

Nicolas MATHEY

Publié le : 01/03/16

Transmis au Rectorat le : 01/03/16

## Organisation de la Commission Finances du Conseil d'administration

### Composition

La commission est composée de 12 personnes :

- 6 membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration
- 3 membres de la commission *formation* du conseil académique désignés par ladite commission
- 3 membres de la commission *recherche* du conseil académique désignés par ladite commission

### Présidence

La commission, lors de son installation, procède à l'élection de son président qui est choisi parmi les membres désignés par le conseil d'administration. L'élection se déroule selon un scrutin à deux tours avec majorité absolue requise au premier tour et majorité simple au second. *En cas d'égalité de suffrages entre les candidats arrivés en tête lors du deuxième tour, le doyen d'âge parmi ces candidats sera élu.*

Le président est assisté d'un secrétaire de réunion proposé par la direction générale des services.

### Prérogatives

La commission examine en amont de chaque séance du conseil d'administration les questions financières à l'ordre du jour. Elle peut également se saisir de questions financières relevant de la compétence du conseil d'administration en dehors de cet ordre du jour. Sur chacune des questions, elle peut donner un avis ou formuler une recommandation à destination du conseil d'administration.

L'administration est tenue de répondre au mieux aux demandes d'information formulées par le président de la commission.

### Organisation des réunions

La commission est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Vice-présidents en charge du conseil d'administration et des finances, le directeur général des services, l'agent-comptable, les directeurs généraux délégués *Appui institutionnel à la stratégie* et *Finances Achats*. Chacune des personnes conviées peut se faire représenter ou s'accompagner des personnes qu'elle jugera utile selon les questions traitées.

Les autres membres du CA sont informés du calendrier des réunions et peuvent y participer.